

## ANNEXE A

### DÉCLARATION DE L'UEDN SUR LE HARCÈLEMENT

#### **(À lire à voix haute à toute activité par l'intervenant-e de l'UEDN)**

L'Union des employés de la Défense nationale (UEDN) a une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement et de discrimination.

L'élément croit en la pleine égalité de tous et de toutes ses membres et que chaque membre a droit à un traitement digne et respectueux, et il fait la promotion de ces principes.

L'UEDN ne tolérera ni n'admettra les attitudes et les comportements qui, dans les activités de l'Union, quelle qu'en soit l'intention, porteront vraisemblablement atteinte à la dignité, à l'estime de soi ou à la sécurité d'une personne, ou instaureront un climat intimidant, menaçant, hostile ou offensant.

Si vous êtes victime ou témoin de harcèlement au cours de cette activité, entrez en communication avec (*identifiez les intervenants-es*) qui vous assistera dans le processus décrit dans la Politique sur le harcèlement de l'UEDN et dans les Lignes directrices et procédures pour le traitement des plaintes en matière de harcèlement.

En outre, l'UEDN reconnaît que l'accessibilité est une condition essentielle pour la participation des membres ayant une sensibilité chimique multiple (SCM). En considération pour la santé de nos membres, l'UEDN demande à tous les participants à cette activité de s'abstenir d'utiliser des produits parfumés. Ceux-ci comprennent les parfums parfumés, eaux de Cologne, lotions, fixatifs, désodorisants et autres produits promus par l'industrie du parfum.